

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

 Bâti

 Limites communales

 Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
194	Emplacement réservé n° 194 : Parking du cimetière	Commune	0.267
195	Emplacement réservé n° 195 : Extension du cimetière	Commune	0.115
196	Emplacement réservé n° 196 : Création d'un cheminement piéton	Commune	0.128
197	Emplacement réservé n° 197 : Création d'un espace vert	Commune	1.051
198	Emplacement réservé n° 198 : Création d'un cheminement piéton	Commune	0.204
199	Emplacement réservé n° 199 : Elargissement de la voirie	Commune	0.065

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:5750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil
le 31/01/20

 CITADIA
CONSEIL

 even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ VIRSON

